

COMMUNE DE NIVILLAC (Morbihan)

RAPPORT SUR LES PROJETS DE BUDGETS 2016

BUDGET PRINCIPAL

I) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à 5 074 661,38 €.

A) Dépenses

Chapitre 011 : Il représente 26,30 % des dépenses courantes. Les principaux postes concernent :

- les achats de prestations de service (art. 6042) : repas fournis par le logement foyer pour la cantine : 173 000 €
- les frais d'électricité (art. 60612) : 93 000 €
- les carburants (art. 60622) : 22 000 €.
- Fournitures diverses (art. 6068) : 35 000 € (pour les besoins des différents services)
- locations immobilières (art. 6132) : 22 000 €. Elles concernent uniquement la location de l'école publique.
- les travaux de bâtiments (art. 615221 et 615228) : 29 000 €. A noter que certaines dépenses seront éligibles au FCTVA en 2017
- L'entretien des voies et des réseaux (art.615231 et 615238) : 65 000 €. Comme pour les travaux de bâtiments, certaines dépenses seront éligibles au FCTVA en 2017.
- la maintenance (art. 6156) : 50 000 €
- les frais de reprographie de documents d'urbanisme (art. 6188) : 7 000 €
- les concours aux divers organismes (art. 6281) : 82 000 €. Cet article comprend les principales dépenses suivantes: Eveil à la musique (58 499 €), Enseignement musical l'école des Petits Murins (9 451 €), Musique dans le cadre des TAP (854 €) diverses participations (assistance pour les assurances, Association des Maires du Morbihan, Association des Maires de France, Comité Départemental du Tourisme, Conseil en Energies partagées- fourrière animale SACPA) (13 196 €).
- la redevance ordures ménagères à Arc Sud Bretagne (art. 6284) : 14 000 €
- les diverses activités du centre de loisirs (art. 6288) : 29 000 €.

Chapitre 012 : Les charges de personnel représentent 50,48 % des dépenses courantes. C'est le chapitre le plus important du budget de fonctionnement avec un montant de 1 723 000 €. Cette augmentation s'explique principalement par le recrutement des agents recenseurs (10 000 €), par le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T), par le remplacement des agents en congés maladie ou de maternité, par l'augmentation du SMIC Horaire (9,67 € contre 9,61 € en 2015) par l'augmentation des charges patronales, par l'attribution du régime indemnitaire aux agents qui n'en bénéficient pas (10 000 €), par la revalorisation de 0,6 % du point d'indice au 1^{er} juillet.

Commune de NIVILLAC- note sur les budgets primitifs 2016

33 000 € ont été inscrits en atténuations de charges (chapitre 013).

L'effectif au 1^{er} janvier est de 45 agents soit 37 équivalents temps plein.

Chapitre 014 : La prévision de 1 000 € concerne le remboursement à l'Etat du dégrèvement de taxes foncières non bâties consenti par la commune aux jeunes agriculteurs.

Chapitre 65 : Ce chapitre représente 23,19 % des dépenses courantes.

L'article 6554 comprend les participations suivantes :

- la participation au SIVU de La Roche Bernard concernant le multi accueil : 71 319 €
- la participation au SIVU de La Roche Bernard concernant le RAM : 11 639 €
- la participation aux transports scolaires de Questembert : 1 200 €
- la participation à Vannes Agglo pour l'instruction des dossiers ADS : 21 000 €

L'article 6558 comprend des participations pour des enfants scolarisés en écoles primaires en dehors de la commune (La Baule : 500 €- Férel : 1 000 €- Saint Dolay : 2 000 €).

L'article 657362 : La subvention accordée au CCAS a été reconduite à 10 000 €.

L'article 757363 : La somme de 256 325,12 € concerne les subventions d'équilibre des budgets **Forum** : 185 022 €- **Supérette** : 71 303,12 €

L'article 6574 : Cet article comprend les participations suivantes :

	Ecole Saint Louis		Ecole Sainte Thérèse		Ecole Saint Michel	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Elèves des maternelles	112 109,92 € (1 077,98 € x 104 élèves)	116 622,72 € (1 079,84 € x 108 élèves)	19 403,64 € (1 077,98 € x 18 élèves)	24 836,32 € (1 079,84 € x 23 élèves)	11 857,78 € (1 077,98 € x 11 élèves)	17 277,44 € (1 079,84 € x 16 élèves)
Elève des classes élémentaires	51 578,09 € (316,43 € x 163 élèves)	49 698,26 € (310,18 € x 157 élèves)	7 277,89 € (316,43 € x 23 élèves)	9 615,58 € (310,18 € x 31 élèves)	7 277,89 € (316,43 € x 23 élèves)	5893,42 € (310,18 € x 19 élèves)
TOTAL	163 688,01 €	165 320,98 €	26 681,53 €	34 451,90 €	19 135,67 €	23 170,86 €

En 2015, Le montant total des participations aux frais de fonctionnement des écoles privées était de 209 505,21 €.

En 2016, celui-ci s'élève à **222 943,74 € ce qui représente une augmentation de 6,41 %.**

Commune de NIVILLAC- note sur les budgets primitifs 2016

Autres subventions figurant à l'article 6574 :

- Participations scolaires : (70 € x 1,02) x 513 élèves =	36 628 €	} 77 360 €
- Subventions aux associations	23 000 €	
- Indemnité aux piégeurs de ragondins : 45 € x 12 piégeurs	540 €	
- Participation aux frais de cantine école St Michel	2 500 €	
- Subvention pour interventions musicales école St Michel	1 412 €	
- Subvention pour interventions musicales école St Louis	11 061 €	
- Subvention pour interventions musicales école Ste Thérèse	2 219 €	

Le montant total des participations à l'article 6574 s'élève donc à **300 303,74 €**.

Chapitre 66 : Les charges financières représentent 5,78 % des dépenses réelles. 10 000€ d'intérêts ont été inscrits dans l'éventualité de remboursement d'emprunts par anticipation.

Chapitre 68 : Les provisions pour risques et charges sont estimées à 200 000 €. Elles concernent le déficit prévisionnel des opérations de lotissements.

Chapitre 042 : Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre. Comme les années passées, les opérations liées aux cessions d'immobilisations ne font pas l'objet d'ouverture de crédits. Seules sont inscrites les opérations d'amortissements et l'étalement de la charge sur six ans du remboursement de dettes en devises au Syndicat Morbihan Energies en 2015.

Chapitre 023 : Le virement prévisionnel à la section d'investissement s'élève à 956 627,26 €. Il représente 18,85 % des dépenses totales de fonctionnement.

Chapitre 022 : Un crédit de 125 200 € a été ouvert en dépenses imprévues soit 3,67 % des dépenses courantes.

B) Recettes

Chapitre 013 : Ce chapitre n'appelle pas de commentaire particulier. Son évolution dépend chaque année de la durée des arrêts maladie ou des congés de maternité des agents. Il est rappelé que les agents en arrêt maladie ou maternité perçoivent l'intégralité de leur traitement. C'est la compagnie d'assurance de la commune en l'occurrence GROUPAMA qui rembourse les traitements ainsi versés avec une franchise de 20 jours.

Chapitre 70 : Il représente 11,45 % des recettes courantes. Il comprend les principales recettes suivantes :

- **article 70632** : recettes d'activités de l'accueil de loisirs et du centre d'éveil à la musique : **90 000 €**. A noter que depuis 2012, les tarifs de l'accueil de loisirs sont calculés sur la base du quotient familial.
- **article 7067** : redevances de cantine et de garderie périscolaire : **180 000 €**
- **article 70841** : transfert de frais de personnel au budget annexe « culture spectacles » : **100 000 €**
- **article 70872** : transfert de charges au budget annexe culture : **10 000 €**.
- **article 70876** : comprend la participation de la communauté Arc Sud Bretagne aux frais de fauchage des voies communautaires (35 000 €)

Commune de NIVILLAC- note sur les budgets primitifs 2016

Chapitre 042 : Ce chapitre comprend les travaux en régie estimés à 80 000 €.

Chapitre 73 : Les impôts et taxes s'élèvent **1 926 880 €** et représentent 50,26 % des recettes courantes. Les bases d'imposition des trois taxes évoluent de 2,56 % et se répartissent de la manière suivante :

Taxes	Bases 2015	Bases 2016	Progression	Répartition
Taxe d'habitation	4 077 746	4 164 000	2,12 %	55,03 %
Foncier bâti	3 014 652	3 118 000	3,43 %	41,21 %
Foncier non bâti	284 971	284 100	-0,31 %	3,76 %

Les progressions proviennent, d'une part, de la revalorisation des bases de 1 % décidée par l'Etat et, d'autre part, des variations physiques (nouvelles constructions). Toutefois, la base notifiée concernant la taxe d'habitation est à corriger consécutivement au rétablissement en fin 2015 de la demi-part pour certains contribuables. **La base de TH prise en compte pour 2016 a été corrigée comme suit : 4 077 746 € x 1,01 = 4 118 523 €.**

- **Le produit des contributions directes** représente 85,58 % du chapitre. Lors du débat d'orientations budgétaires du lundi 7 mars 2016, il a été proposé d'augmenter uniformément de 2 % les taux d'imposition pour équilibrer le budget ce qui donne les taux et produits suivants :

Taxes	Bases 2016	Taux	Produits
Taxe d'habitation	4 118 523	18,80 % (18,43 x 1,02)	774 282
Foncier bâti	3 118 000	23,55 % (23,09 x 1,02)	734 289
Foncier non bâti	284 100	49,40 % (48,43 x 1,02)	140 345

Soit un total de 1 648 916 € ce qui représente un gain de 32 536 € par rapport aux produits à taux constants notifiés par la Direction Générale des Finances Publiques

Les taux moyens communaux de 2016 au niveau national et départemental sont les suivants :

	Niveau national	Niveau départemental
Taxe d'habitation	24,19 %	23,19 %
Foncier bâti	20,52 %	22,72 %
Foncier non bâti	49,15 %	49,44 %

- La dotation de compensation attribuée par Arc Sud Bretagne a été reconduite pour le même montant (**19 687 €**)

Commune de NIVILLAC- note sur les budgets primitifs 2016

- La dotation de solidarité communautaire sera de **23 123 €**
- Le montant du Fonds de Péréquation des Ressources communales et intercommunales (FPIC) a été évalué à **74 880 €** à savoir **61 266 €** correspondant à l'éventuelle sortie du dispositif d'Arc Sud Bretagne (-10 % par rapport à 2015) + **13 614 €** (écriture de régularisation).
- La **taxe sur les pylônes** est égale à 2 254 € x 54 pylônes = **121 716 €** (+ 2,55 %).
- Le montant du produit **des droits de mutations** n'est pas connu à ce jour. Il a été inscrit une somme de **40 000 €**

Chapitre 74 : Les dotations, allocations compensatrices et participations représentent 31,72 % des recettes courantes.

Comme il a été mentionné lors du débat d'orientations budgétaires, c'est la **population Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) correspondant à celle de 2013 qui sera prise en compte** en 2016 à savoir 4 452 habitants + 270 habitants (1 habitant par résidence secondaire) = **4 722 habitants** soit une **progression de 2,93 %**. Ce chiffre était de 4 628 en 2015. Les montants de la D.G.F. ne sont pas connus à ce jour. Les chiffres inscrits au budget reposent sur des estimations (minoration de la dotation forfaitaire- maintien de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation Nationale de Péréquation).

Dotations	2014	2015	2016 (estimation)	Evolution 2015/2016 (montant)	Evolution 2015/2016 (%)
Dotation forfaitaire	616 112	563 090	500 000	Non connue	Non connue
Dotation de Solidarité Rurale (DSR) Bourg centre	195 884	224 266	224 000	Non connue	Non connue
DSR péréquation	83 196	90 092	90 000	Non connue	Non connue
DSR cible	40 006	63 528	63 000	Non connue	Non connue
Dotat Nat. Pér	148 555	162 691	162 000	Non connue	Non connue
TOTAL	1 083 753	1 103 667	1 039 000	Non connue	Non connue

Commune de NIVILLAC- note sur les budgets primitifs 2016

Dans ce chapitre sont inscrites également diverses allocations compensatrices liées aux dégrèvements fiscaux accordés par l'Etat :

Taxes	2014	2015	2016	Evolution	
				Montant	%
Taxe d'habitation	55 421	61 911	44 007	-17 904	-28,92
Foncier bâti	8 720	5 795	4 449	-1 346	-23,23
Foncier non bâti	17 012	15 509	14 076	-1 433	-9,24
Taxe professionnelle	1 763	1 165	988	-177	-15,19
	82 916	84 380	63 520	-20 860	-24,72

A été inscrit aussi à l'article 7488 le solde de la participation de l'Etat pour la mise en place des rythmes scolaires (12 000 € correspondant au solde de l'année scolaire 2015/2016).

Les articles 74741 et 74748 concernent les participations des communes extérieures aux frais de fonctionnement de l'école des Petits Murins, des activités périscolaires et de l'accueil de loisirs.

L'article 7478 comprend les participations de la CAF 56 et de la MSA pour l'accueil de loisirs et le contrat enfance jeunesse.

Chapitre 75 : comprend les loyers des logements, les locations de salles, le loyer du multi accueil, les locations de parcelles communales.

A noter dans ce chapitre :

le reversement du budget Forum au budget principal des recettes de location des salles polyvalentes estimé à 25 000 €.

Le versement de l'excédent prévisionnel de fonctionnement du budget annexe des lotissements (art. 7551) : 92 735,65 € correspondant à la vente de trois lots dans le lotissement de La Croix Jacques.

Chapitre 002 : L'excédent de 1 157 164,73 € correspond à 85,66 % de l'excédent de 2015. 193 458,15 € sont affectés en section d'investissement pour financer les programmes en cours.

Commune de NIVILLAC- note sur les budgets primitifs 2016

II) SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à 1 569 127,41 €

A) DEPENSES

Les dépenses appellent les commentaires suivants :

56 485,70 € de dépenses ont été reportés sur l'exercice 2016.

Opérations financières

Elles comprennent principalement les remboursements du capital des emprunts réalisés par la commune et le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan.

82 000 € ont été inscrits dans l'éventualité de remboursements d'emprunts par anticipation.

L'endettement de la commune sur le budget principal s'élève au 1^{er} janvier 2016 à 6,789 M€, emprunts garantis non compris soit 1 525 € par habitant. Le montant du remboursement du capital des emprunts s'élève 585 200 €.

Comme cela a été évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, la volonté de la municipalité est de réduire l'endettement de la commune.

Travaux en régie

80 000 € ont été inscrits (recette équivalente à l'article 722).

Bâtiments (opération 62):

Services techniques

- Serre pour la production de végétaux espaces verts	29 834 €	}	43 636 €
- Démolition ancien bâtiment des services techniques	13 802 €		

Eglises

- Clapet coupe-feu chaudière église de Saint Cry	3 342 €	}	26 184 €
- Remplacement chaudière église du bourg	22 842 €		

Mairie- médiathèque- agence postale communale

- Stores vénitiens médiathèque façade Est	2 474 €	}	6 409 €
- Stores et pare soleil agence postale & médiathèque (Portes d'entrée)	2 098 €		
- Eclairage extérieur muret médiathèque	1 279 €		
- Extension ventilation mécanique mairie	558 €		

Salle des sports

- Changement des ouvertures salle de gym	2 275 €	}	14 238 €
- Installation de cadres pare soleil salle des sports	11 963 €		

Commune de NIVILLAC- note sur les budgets primitifs 2016

Forum

- Changement de la Gestion Technique de Bâtiment (GTB) au Forum	14 183 €	}	35 711 €
- Aménagement de bureaux au Forum	8 751 €		
- Réfection de l'enduit du pignon	12 777 €		

Ecole des Petits Murins

- Installation de placards à l'école	5 563 €
--------------------------------------	---------

Divers bâtiments

- Mise en accessibilité	4 309 €	}	8 309 €
- Autres travaux à définir	4 000 €		

Total : 140 050 € T.T.C.

VOIRIE (opération 66)

- Programme annuel	145 000 €
- Plateau ralentisseur rue des Lilas	26 628 €
- Parking nord du Forum	9 476 €
- Parking Place Saint Pierre	5 452 €
- Extension de trottoirs Rue du Vivier	4 205 €
- Achats de matériaux	26 500 €
- Panneaux de signalisation	9 600 €

Total : 226 861 € T.T.C.

Espaces verts (opération 68)

- Plantations	2 200 €
- Serre (achat)	17 125 €
- Pompe d'arrosage pour le stade	7 300 €
- Aménagement du port de Folleux	10 000 €

Total : 36 625 € T.T.C.

Environnement

- Restauration des cours d'eau	30 000 € T.T.C.
--------------------------------	-----------------

Equipement de la médiathèque

- Equipements informatiques	2 905 € dont report 1 005 €
- Equipements mobilier	24 001 € dont report 21 701 €
- Fonds documentaire	47 324 € dont report 12 534 €
- Divers matériels	3 451 € (report)

Total : 77 681 € T.T.C.

Mairie- médiathèque- agence postale

- Travaux et maîtrise d'oeuvre	16 002 € dont report 6 002 €
- Devis républicaine sur le bâtiment de la mairie	6 000 €

Total : 22 002 € T.T.C.

Commune de NIVILLAC- note sur les budgets primitifs 2016

Opérations non individualisées

Travaux divers

- Extension du réseau ERDF au Soleil Levant	3 497 €
- Extension du réseau ERDF à Caréo	2 925 €
- Extension du réseau ERDF à Saint James	2 600 €
- Enfouissement du réseau France Télécom Ville Aubin	8 946 €
Total :	17 968 € T.T.C.

ACQUISITIONS

Matériel de bureau et informatique

- Copieur pour l'accueil de la mairie	6 391 €
- Copieur pour le Forum	3 610 €
- Postes informatiques	1 250 €
Total :	11 251 € T.T.C.

Mobilier

- Mobilier pour la cantine du bourg	3 364 €
- Mobilier pour l'école	150 €
Total :	3 514 € T.T.C.

Acquisitions diverses

- Chariot pour la cantine du bourg	203 €
- Instruments de musique pour le CAEM	7 872 €
- Divers matériels pour l'école élémentaire	736 €
- Divers matériels pour l'école maternelle	1 035 €
- Divers matériels pour l'accueil de loisirs	634 €
- Gazinières pour foyer rural et salle Sainte Marie	823 €
- Décorations de Noël	2 421 €
- Signalétique salles communales (foyer rural, Ste Marie et Accueil de loisirs)	492 €
- Matériels divers pour le service technique (aspirateur eau et poussière, visseuse à choc, compresseur)	1 161 €
- 5 Tables de pique-nique Port de Folleux et près de l'accueil de loisirs	4 754 €
- 2 Abris bus	4 023 €
- Aspirateur pour le ménage	501 €
- Laveuse CA 330 carrelage	2 690 €
- Divers matériels pour le sport (buts rabattables, filets, Accessoires)	3 341 €
- 2 poubelles béton	598 €
- 2 supports cycles 6 places (avant et arrière du Forum)	445 €

Total : **31 729 € T.T.C.**

Commune de NIVILLAC- note sur les budgets primitifs 2016

- <u>Opérations foncières</u>	5 000 €
- <u>Acquisitions de logiciels</u>	4 500 € T.T.C.
Frais d'étude	
- Plan Local d'Urbanisme	21 792 € T.T.C. dont report 11 792 €

TOTAL DES INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2016 (hors opérations financières) = 628 973 € T.T.C

49 662,61 € de dépenses imprévues ont été inscrites.

B) RECETTES

Les nouvelles recettes inscrites se répartissent de la manière suivante :

- Fonds de compensation de la TVA sur dépenses 2013 :	112 000,00
- Taxe d'aménagement :	77 000,00
- Amortissements des immobilisations	144 000,00
- Affectation du résultat	193 458,15
- Autofinancement complémentaire :	956 627,26
- Subventions	21 348,00
- Dépôts et cautionnements	1 000,00
- Ventes d'immeubles (agence postale)	60 000,00
- Etalement de charges emprunts Syndicat Morbihan Energies	3 694,00
	=====
TOTAL	1 569 127,41 €

Le **Fonds de compensation de la TVA** correspond aux dépenses d'investissement réalisées en 2015 (695 650 € x 16,404 %).

BUDGETS ANNEXES

Lotissements NIVILLAC

En 2016, tous les budgets concernant les lotissements du Champ Roncy, de Lourmois, de Sainte Marie et de La Croix Jacques ont été rassemblés en un seul s'agissant d'une même activité.

Ainsi, tous les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2015 ont été cumulés et repris dans ce budget ainsi que la comptabilisation des écritures de stocks.

Celui-ci s'équilibre à 1 597 726,98 € en section de fonctionnement et à 2 855 566,96 € en section d'investissement. A noter dans ce budget :

- l'acquisition d'une parcelle + frais pour un montant de 50 000 € au Champ Roncy
- La vente de trois lots dans le lotissement de la Croix Jacques pour un montant total de 106 636 € (60,68 € H.T. x 1 759 m²)
- Un reversement prévisionnel au budget principal pour un montant de 92 735,65 €.

Commune de NIVILLAC- note sur les budgets primitifs 2016

Supérette

Le budget s'équilibre à 111 880,12 € en section de fonctionnement et à 131 000 € en section d'investissement. Le montant du loyer mensuel imputé au commerçant s'élève à 1 631 H.T. Une subvention d'équilibre a été inscrite pour un montant de 71 303,12 €.

La provision de 21 000 € pour risques inscrite en 2015 sera reprise en 2016 pour prendre en charge les frais liés au contentieux avec le commerçant.

Concernant l'investissement, 100 000 € ont été inscrits pour des travaux éventuels sur les installations froid (procédure contentieuse en cours).

Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2016 s'élève à 488 057 € correspondant à 2 contrats de prêts.

Culture

Le budget s'équilibre en section de fonctionnement à 258 431 € et en section d'investissement à 51 134,81 €. Une subvention d'équilibre prévisionnelle de 185 022 € a été inscrite.

Différentes activités culturelles seront programmées en 2016 (Festival Prom'nous nous-Divers spectacles dont un en partenariat avec le Centre Hospitalier Basse Vilaine. Arc Sud Bretagne participera à hauteur de 26 177 € pour les actions culturelles « Entre Cour et jardin ».

Il faut noter également que les recettes liées aux locations des salles polyvalentes sont encaissées sur le budget culture (article 752) et reversées ensuite au budget principal par le compte 62871 ce qui explique l'augmentation de 25 000 € de ce dernier par rapport à l'exercice antérieur et celle de la subvention d'équilibre.

En 2016, il est prévu l'acquisition d'une console lumière pour un montant 5 500 € TTC et du matériel informatique.

Assainissement collectif

Le budget s'équilibre à 448 818,36 € en section d'exploitation et à 1 630 150 € en section d'investissement dont 197 445,60 € de report en dépenses et 79 757,60 € de report en recettes. La commune a pris en charge ce service depuis le 1^{er} janvier 2011. L'exploitation par affermage de celui-ci a été confiée à la société SGTS depuis le 1^{er} janvier 2012 pour une durée de 10 ans.

L'année 2016-2017 comprendra les travaux suivants :

- **Travaux d'extension des réseaux (maximum 72 000 € TTC)**
- **Renouvellement du réseau entre le Champ Roncy et la RN 165 (186 588 € TTC)**
- **Mise en place d'une poste d'auto-surveillance au Rhodoir (11 458 € TTC)**
- **Travaux pour l'amélioration de la station d'épuration (843 000 € TTC)**
- **Etude diagnostic des réseaux (48 000 € TTC)**
- **Frais de maîtrise d'œuvre (94 000 € TTC)**

Il est prévu que la commune de La Roche Bernard participe à 60 % du reste à charge concernant le changement de la canalisation entre le Champ Roncy et la RN 165 (29 800 €).

Concernant les travaux d'amélioration de la station d'épuration, il a été inscrit une participation prévisionnelle communale de 181 500 € calculée à partir d'un montant du programme estimé à 743 641 € H.T.- 35 % de subvention émanant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Commune de NIVILLAC- note sur les budgets primitifs 2016

Les modalités de participation des communes de Nivillac et de La Roche Bernard pour ce programme restent à définir.

Par ailleurs, des subventions ont été inscrites pour un montant de 91 783 € pour financer le changement de la canalisation entre le Champ Roncy et la RN 165 et pour l'installation d'un système d'auto-surveillance au Rhodoir.

Un emprunt prévisionnel de 361 285 € a été inscrit pour couvrir les investissements.

Le montant de la dette au 1^{er} janvier 2016 s'élève à 2 063 753 € correspondant à 10 contrats de prêts.

Rédigé à NIVILLAC, le 30 mars 2016

**Le directeur adjoint,
Martial MORICE**